



Conseil économique et social

Distr. générale
16 décembre 2008
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-troisième session

2-13 mars 2009

Point 3 a) i) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques,
mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures
et initiatives : partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités
entre les femmes et les hommes, en particulier des soins dispensés
dans le contexte du VIH/sida**

**Déclaration présentée par les organisations non
gouvernementales suivantes dotées du statut
consultatif auprès du Conseil économique et social :
Hadassah – Women's Zionist Organization of America,
Association internationale des juristes démocrates,
Conseil international des femmes, Conseil international
des femmes juives, Fédération internationale des femmes
de carrières libérales et commerciales, Fédération
internationale des femmes diplômées des universités,
International Inner Wheel, Conseil national des femmes
allemandes, Armée du salut, Servas International,
Internationale socialiste des femmes, Soroptimist International,
Mouvement du tiers-monde contre l'exploitation des femmes,
Organisation internationale des femmes sionistes
et Zonta International**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2009/1.



Déclaration*

Participation des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité, aux processus décisionnels à tous les niveaux

Les organisations non gouvernementales ci-après, qui sont dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et membres du Comité d'ONG de Vienne sur la condition de la femme, se félicitent de l'occasion qui leur est donnée d'examiner les conclusions concertées adoptées par la Commission de la condition de la femme à sa cinquantième session, tenue du 27 février au 10 mars 2006. Il reste que la mise en œuvre de ces conclusions, ainsi que des instruments et documents qui y sont mentionnés, est encore loin d'être satisfaisante.

Les organisations non gouvernementales ci-après, qui sont membres du Comité d'ONG de Vienne sur la condition de la femme, engagent à nouveau les gouvernements à :

- Définir des objectifs et des délais précis et à appliquer des mesures visant à accroître sensiblement le nombre de femmes occupant des postes de décision;
- Encourager la participation accrue des femmes autochtones ou appartenant à des minorités ethniques à la prise de décisions à tous les niveaux;
- Faciliter la réalisation d'études portant sur la participation des filles et des femmes, leur influence, la prise de décisions et le contexte dans lequel sont prises les décisions.

Les organisations non gouvernementales ci-après, qui sont membres du Comité d'ONG de Vienne sur la condition de la femme, engagent en outre les gouvernements, de concert avec les organes nationaux, le secteur privé et les organisations non gouvernementales et internationales à :

- Adopter des mesures concrètes en vue de donner aux filles et aux femmes la possibilité de s'éduquer, de se former et d'acquérir une expérience pratique en matière de prise de décisions, l'objectif étant de former une masse critique de femmes dirigeantes, responsables d'entreprise et cadres, qui soient dotées des compétences voulues pour occuper des postes de décision stratégiques;
- Créer ou renforcer, selon le cas, les mécanismes destinés à assurer le suivi de l'accès des femmes aux processus décisionnels aux niveaux les plus élevés;
- Accroître la participation des femmes et faciliter leur accès à la prise de décisions dans les médias et dans le contexte des nouvelles techniques de communication.

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.